

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Demande d'asile (réfugié, protection subsidiaire, apatride)

Dépôt et examen de la demande d'asile

Demande d'asile

Aides sociales

Droit au travail

Statut de la personne bénéficiant du droit d'asile

Apatride

Protection subsidiaire

Réfugié

Questions – Réponses

- Qu'est-ce qu'une demande d'asile en procédure "Dublin" ?
- Statut de réfugié, protection subsidiaire ou temporaire : quelles différences ?
- En quoi consiste l'allocation pour demandeur d'asile (Ada) ?
- Quel recours en cas de rejet de la demande d'asile par l'Ofpra ?
- Peut-on faire une nouvelle demande d'asile après un refus ?
- Un demandeur d'asile peut-il demander un titre de séjour ?

Toutes les questions réponses

Pour en savoir plus

- Guide du demandeur d'asile
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- Guide des procédures à l'Ofpra
Source : Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)

Services en ligne

- Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (réfugié ou apatride)
Téléservice

Plus d'infos



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Site ville

Site tourisme



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00